



Nations Unies

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme du Haut-
Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixante-neuvième session
(1-5 octobre 2018)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-treizième session
Supplément n° 12A**

**Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Rapport du Comité exécutif
du Programme du Haut-
Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés**

**Soixante-neuvième session
(1-5 octobre 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-10	2
A. Ouverture de la session.	1	2
B. Représentation.	2-8	2
C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	9	3
D. Élection du Bureau pour la soixante-dixième session	10	4
II. Travaux de la soixante-neuvième session	11-12	4
III. Conclusions et décisions du Comité exécutif	13-20	4
A. Décision générale sur les questions relatives à l'administration, aux finances et aux programmes	13	4
B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2019	14	5
C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2018-2019	15	6
D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif	16	6
E. Décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif	17	7
Annexe		
Résumé du Président concernant le débat général		8

I. Introduction

A. Ouverture de la session

1. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a tenu sa soixante-neuvième session plénière au Palais des Nations à Genève du 1 au 5 octobre 2018. Elle était ouverte par la Présidente, S.E. l'Ambassadeur Suraya Dalil (Afghanistan).

B. Représentation

2. Les membres du Comité exécutif indiqués ci-dessous étaient représentés à la session :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

3. Les États Membres des Nations Unies ci-dessous étaient représentés en tant qu'observateur :

Albanie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Burkina Faso, Burundi, El Salvador, Émirats arabes unis, Eswatini, Gabon, Gambie, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Indonésie, Iraq, Islande, Jamaïque, Koweït, Libéria, Libye, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Monaco, Myanmar, Népal, Niger, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Singapour, Soudan du Sud, Sri Lanka, Tadjikistan, Ukraine et Viet Nam.

4. Les États non-membres des Nations Unies ci-dessous étaient représentés en tant qu'observateur :

État de Palestine.

5. L'Union européenne était représentée en tant qu'observateur.

6. Les organisations intergouvernementales et autres entités suivantes étaient également représentées :

Banque européenne de reconstruction et de développement, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Conseil de l'Europe, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ordre souverain de Malte, Organisation de coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Organisation internationale de la Francophonie et Union africaine.

7. Le système des Nations Unies était représenté par les instances suivantes :

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe de la Banque mondiale, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Office des Nations Unies à Genève, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation internationale pour les Migrations, Organisation mondiale de la santé, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour l'environnement.

8. Quelque 27 organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires étaient représentées à la session.

C. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

9. Le Comité exécutif a adopté par consensus l'ordre du jour suivant (A/AC.96/LXIX/1) :

1. Ouverture de la session, adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Déclaration liminaire du Haut Commissaire.
3. Débat général.
4. Examen des rapports des travaux du Comité permanent.
 - a) Protection internationale;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
5. Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation.
6. Examen et adoption du Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé).
7. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
8. Autres déclarations.
9. Réunions du Comité permanent en 2019.
10. Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif.
11. Élection du Bureau.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la soixante-neuvième session du Comité exécutif.
14. Clôture de la session.

D. Élection du Bureau pour la soixante-dizième session

10. En vertu de l'article 10 du Règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après qui agiront en cette qualité à partir du jour suivant immédiatement leur élection jusqu'à la fin du dernier jour de la session plénière suivante:

Président :	S.E. l'Ambassadeur Boudjemâa DELMI (Algérie)
1 ^{er} Vice-Président :	S.E. l'Ambassadeur Geert MUYLLE (Belgique)
2 ^e Vice-Président(e):	S.E. l'Ambassadeur Maria Nazareth FARANI AZEVÊDO (Brésil)
Rapporteur :	Mme Farhat AYESHA (Pakistan)

II. Travaux de la soixante-neuvième session

11. Un résumé du débat général prononcé par le Président est fourni en annexe.

12. Les déclarations du Haut Commissaire prononcées lors de la session, ainsi que les comptes rendus analytiques de chaque séance, sont postés sur le site du HCR (www.unhcr.org/fr/excom).

III. Décisions du Comité exécutif

A. Décision générale sur les questions administratives, financières et de programme

13. Le Comité exécutif,

a) *Rappelle* qu'à sa soixante-huitième session, il a approuvé les programmes et les budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019, tel que contenu dans le document A/AC.96/1169, s'élevant à 7 508 414 120 dollars E.-U. pour 2018 ; *note* que les besoins additionnels prévus dans les budgets supplémentaires en 2018 s'élèvent à 766 908 669 dollars E.-U. au 30 juin 2018 ; *approuve* le total des besoins actuels pour 2018 s'élevant à 8 275 322 789 dollars E.-U. ; et *autorise* le Haut Commissaire à effectuer, dans le cadre de la dotation totale, des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;

b) *Confirme* que les activités proposées dans le Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé), tel qu'exposées dans le document A/AC.96/1180, sont conformes au Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/RES/428 (V)) ; aux autres fonctions du Haut Commissaire reconnues, encouragées ou sollicitées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général, ainsi qu'aux dispositions pertinentes du Règlement de gestion par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10) ;

c) *Approuve* les programmes et les budgets révisés pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège au titre du projet de Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé), tel que contenus dans le document A/AC.96/1180, et s'élevant à 8 591 122 136 dollars E.-U. pour 2019, y compris la contribution du budget ordinaire des Nations Unies aux dépenses du Siège, les Réserves et le Programme des administrateurs auxiliaires ; et *autorise* le Haut Commissaire à effectuer, dans le cadre

de la dotation totale, des ajustements dans les budgets des programmes régionaux, des programmes globaux et du Siège ;

d) *Prend acte* des états financiers de l'année 2017, tels que contenus dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés, relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.6), et du rapport du Haut Commissaire sur les problèmes liés et les mesures prises pour répondre aux recommandations faites dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1179/Add.1) ; et *demande* à être régulièrement informé des mesures prises pour donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces documents ;

e) *Demande* au Haut Commissaire de répondre, dans le cadre des ressources disponibles et avec souplesse et efficacité, aux besoins recensés dans le Budget-programme de 2018-2019, *encourage* ses services à être aussi efficaces et efficaces que possible avec les fonds mis à leur disposition, sans pour autant diminuer la protection et l'assistance vitale pour les personnes relevant de la compétence du HCR, et *autorise*, en cas de nouveaux besoins d'urgence ne pouvant pas être intégralement couverts par la Réserve des opérations, à établir des budgets supplémentaires et à lancer des appels spéciaux au titre de tous les piliers, les ajustements ainsi effectués devant être signalés pour examen à la réunion suivante du Comité permanent ;

f) *Reconnaît* avec gratitude la charge que continuent de supporter les pays en développement et les pays les moins avancés accueillant les réfugiés ; et *exhorte* les États membres à reconnaître cette contribution précieuse à la protection des réfugiés et à participer aux efforts visant à promouvoir des solutions durables et un partage plus équitable de la charge et des responsabilités ; et

g) *Demande instamment* aux États membres, compte tenu de l'immensité des besoins que doit satisfaire le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'appui substantiel de longue date qu'apportent les pays d'accueil de réfugiés, de répondre généreusement et dans un esprit de solidarité à l'appel du Haut Commissaire à la mobilisation de ressources pour exécuter pleinement le Budget-programme biennal 2018-2019 (révisé), et de pourvoir, en temps voulu et d'une manière prévisible, l'Organisation en ressources, tout en maintenant les affectations de fonds à un niveau minimum.

B. Décision sur le Programme de travail du Comité permanent en 2019

14. Le Comité exécutif,

Ayant passé en revue les questions dont il est saisi à sa soixante-neuvième session et gardant à l'esprit les décisions adoptées lors de cette session,

a) *Décide* de convoquer trois réunions officielles du Comité permanent en 2019, qui se tiendront en mars, juin et septembre ;

b) *Réaffirme* sa décision sur le cadre du programme de travail du Comité permanent (A/AC.96/1003, par. 25, alinéa 2 c)) ; *autorise* le Comité permanent à ajouter et supprimer des rubriques, si nécessaire, à ce cadre pour ses réunions de 2019 ; et *demande* aux États membres de se réunir en décembre 2018 pour élaborer un plan de travail détaillé aux fins d'adoption officielle par le Comité permanent à sa première réunion de 2019 ;

c) *Prie* ses membres de veiller à ce que le débat au cours des séances du Comité exécutif et de son Comité permanent soit de nature substantielle et interactive, et offre des

orientations pratiques et des conseils clairs au Haut Commissaire conformément aux fonctions statutaires du Comité ;

d) *Prie* le Haut Commissariat d'être explicite et analytique dans ses rapports et exposés au Comité et de soumettre les documents en temps utile ; et

e) *Demande* par ailleurs au Comité permanent de présenter un rapport sur ses travaux à la soixante-dixième session du Comité exécutif.

C. Décision sur la participation des délégations observatrices aux réunions du Comité permanent en 2018-2019

15. Le Comité exécutif,

a) *Approuve* les candidatures suivantes de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation aux réunions du Comité permanent d'octobre 2018 à octobre 2019 :

Angola, Bosnie-Herzégovine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iraq, Islande, Mali, Malte et Ukraine.

b) *Autorise* le Comité permanent à se prononcer sur toute candidature supplémentaire de délégations gouvernementales observatrices aux fins de participation à ses réunions au cours de la période susmentionnée ;

c) *Approuve* la liste suivante des organisations intergouvernementales et internationales que le Haut Commissaire invite à participer en qualité d'observateur aux réunions pertinentes de son Comité permanent d'octobre 2018 à octobre 2019 :

Organisations, Organes, Fonds et Programmes des Nations Unies, Autorité intergouvernementale chargée du développement, Centre international pour l'élaboration de la politique de migration, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté de développement d'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Comité international de la Croix Rouge, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Conseil de l'Europe, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Ligue des États arabes, Organisation internationale de droit du développement, Organisation des États des Caraïbes orientales, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation de coopération islamique, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Ordre souverain de Malte, Secrétariat exécutif de la Communauté d'États indépendants, Union africaine et Union européenne.

D. Décision sur l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif

16. Le Comité exécutif,

Rappelant sa décision sur les méthodes de travail adoptée à la cinquante-cinquième session plénière (A/AC.96/1003, par. 25),

Décide d'adopter en tant qu'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session du Comité exécutif le modèle standard présenté à l'alinéa 1 f) de la décision susmentionnée.

E. Décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif

17. Le Comité exécutif,

Rappelant l'article 38 de son Règlement de gestion (A/AC.96/187/Rev.8) et sa décision sur la participation des organisations intergouvernementales aux séances privées du Comité exécutif adoptée lors de sa soixante-septième session plénière ;

Approuve la demande présentée par l'Union européenne de participer en qualité d'observateur, lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif, aux séances privées du Comité sur les questions d'asile et de réfugiés relevant de sa compétence.

Annexe

Résumé du Président concernant le débat général

Le Président a résumé le débat général de la soixante-neuvième session du Comité exécutif comme suit :

Je voudrais vous remercier pour vos interventions riches et profondes de ces derniers jours où 135 délégations ont pris la parole pour exprimer leur soutien à la cause des réfugiés et au travail du HCR. Il s'agit là d'un bon signe qui montre que nous devons aller de l'avant. Ensemble, vous avez abordé beaucoup de questions importantes. Je vais essayer d'en résumer quelques-unes.

Permettez-moi de commencer par la déclaration liminaire du Haut Commissaire où il a fait observer avec inquiétude que la pauvreté, l'exclusion et l'impact croissant du changement climatique avaient entraîné l'aggravation des conflits et des crises. Il a exprimé sa préoccupation sur l'absence de volonté politique pour contrecarrer les discours de division qui font le lit de la discrimination, du racisme et de la xénophobie.

Toutefois, dans le même temps, il a formé le vœu que le Pacte mondial sur les réfugiés soit un point de ralliement pour la solidarité et la victoire du multilatéralisme. À cet égard, il a exhorté les délégations à accueillir et à soutenir fermement le Pacte mondial sur les réfugiés qui met en exergue le principe de la coopération internationale.

Le Haut Commissaire a rappelé les cinq principales Orientations stratégiques qui guident le travail du HCR, à savoir protéger ; répondre aux situations d'urgence ; promouvoir l'inclusion et l'autonomie ; responsabiliser les personnes que le HCR sert ; et rechercher des solutions. Au vu de nos discussions, je vais regrouper les diverses observations et propositions faites dans le cadre de ces orientations.

Sous le thème de la protection, vous avez souligné son caractère central, ainsi que les principes de coopération et de solidarité qui sont au cœur du régime international de protection. Vous avez affirmé que le fait d'accueillir les réfugiés est une obligation tant morale que légale, en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et des instruments régionaux pertinents. Garder les frontières ouvertes aux personnes obligées de fuir leurs maisons est un élément primordial de la protection, et vous avez rendu hommage aux pays qui l'ont généreusement fait – en particulier à ceux qui, avec peu de ressources, respectent le principe d'hospitalité. Vous avez souligné le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement, et avez salué l'accent mis sur ces deux éléments dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

Beaucoup de délégations ont parlé du caractère de plus en plus mixte des flux de population ainsi que des défis que cette situation présente. Vous avez affirmé que les mesures de réponse doivent être guidées par le respect des droits fondamentaux, et avez souligné la nécessité d'assurer la protection des plus vulnérables, en particulier des mineurs non accompagnés, des femmes et des enfants. Dans ce contexte, il est nécessaire de combattre la violence, l'exploitation et la traite d'êtres humains. Les États sont encouragés à trouver des alternatives à la détention. Vous avez par ailleurs souligné l'importance de résoudre le problème des réfugiés ayant des besoins spéciaux, notamment des victimes des violences sexuelles et de genre et des personnes vivant avec un handicap.

Nous avons entendu bon nombre d'entre vous s'engager à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 ainsi que des exemples d'avancées au plan législatif et opérationnel en faveur de tels efforts. Dans sa déclaration liminaire, le Haut Commissaire a annoncé l'organisation, lors de la prochaine session plénière du Comité exécutif, d'un événement de haut niveau sur l'apatridie. Je vous encourage à continuer d'accomplir des progrès vers les objectifs de la Campagne et de

commencer à voir les engagements concrets à prendre pour aider le HCR à travailler pour l'éradication de l'apatridie.

Le déplacement interne est resté un sujet de préoccupation majeur pour bon nombre d'entre vous. Avec le nombre de déplacés internes qui dépasse aujourd'hui 40 millions, vous avez fait observer que l'engagement de « ne pas faire de laissés-pour-compte » doit inclure des mesures visant à les soutenir. En cette année du vingtième anniversaire des *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*, nous ne saurions manquer l'occasion de relever ce défi avec plus d'enthousiasme.

Excellences, Distingués délégués,

Sous le thème Répondre aux situations d'urgence, vous avez pris bonne note des efforts déployés par le HCR pour satisfaire les énormes besoins humanitaires à travers le monde, et avez félicité les travailleurs humanitaires pour leurs services dévoués sur les lignes de front. Beaucoup d'entre vous nous ont rappelé la nécessité de protéger et d'assister les personnes en situation prolongée.

La situation tragique des réfugiés et des migrants en Libye, voyageant le long de la route de la Méditerranée centrale, est un sujet de préoccupation majeur. Vous avez souligné les efforts déployés par le HCR pour faire face à cette situation, et avez remercié le Niger pour avoir apporté son appui à ces efforts grâce à un mécanisme d'évacuation. Vous avez également loué la coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations sur cette question. Bon nombre ont relevé le fait que le principe de sauvetage en mer, indépendamment de la race ou de la nationalité, doit être respecté pour que nous puissions restaurer notre humanité commune.

Vous avez aussi tenu les propos suivants : « Si je suis ce que je suis, c'est parce que nous sommes ce que nous sommes ».

Vous avez noté l'insuffisance des financements, en particulier pour le continent africain, et avez exprimé votre préoccupation sur le fait que l'imprévisibilité constante et l'affectation de la plupart des financements ont des effets néfastes sur les services et l'octroi de l'assistance vitale aux déplacés.

Sous les thèmes interconnectés de promouvoir l'inclusion et de responsabiliser les personnes que le HCR sert, vous avez vivement salué l'engagement du HCR avec les acteurs du développement, afin de mettre en œuvre le type de réponse globale prévu dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Il a été noté que les pays en développement continuent d'abriter 85 % de la population mondiale de réfugiés. Comme une délégation l'a dit, « ces pays produisent un bien public essentiellement mondial et ont le droit d'attendre l'appui de la communauté internationale ». Dans ce contexte, la collaboration entre le HCR et la Banque mondiale, ainsi que d'autres acteurs du développement, autorise à espérer une généralisation des réponses globales.

Beaucoup se sont faits l'écho du message porté dans son discours introductif par Kristalina Georgieva, Directrice générale de la Banque mondiale, à savoir que la gestion des déplacements forcés est désormais un volet important de l'agenda pour le développement. Comme elle a affirmé, nous assistons à un changement révolutionnaire dans la manière dont nous abordons les situations d'urgence humanitaire, et finalement, nous avons réussi à rapprocher les deux mondes que sont l'humanitaire et le développement.

Vous avez encouragé les États à envisager des mesures visant à inclure et à responsabiliser les réfugiés dès le début des situations d'urgence. Ces mesures consistent à les inclure dans les systèmes éducatifs et de santé nationaux et à entreprendre des initiatives en vue de favoriser leur autonomie, en particulier par l'accès au marché du travail leur permettant de contribuer au développement des communautés dans lesquelles ils vivent. Vous avez souligné, dans ce contexte, le rôle important que joue le secteur privé, non seulement comme donateur mais aussi comme partenaire stratégique. Le rôle de la société civile a également été souligné comme étant essentiel pour l'appui aux réfugiés et aux communautés d'accueil.

Vous avez noté que la fourniture de l'assistance en espèces est un facteur essentiel pour la responsabilisation des réfugiés, et que ceux-ci sont en mesure de participer à la prise des décisions qui affectent leur vie. La recherche d'alternatives aux camps offre d'autres possibilités d'autonomie.

Ensemble, toutes ces mesures peuvent contribuer à empêcher les mouvements secondaires.

Sous le thème relatif à la recherche de solutions, vous avez noté que l'urgence pour la communauté internationale est de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. Comme une délégation l'a dit en des termes simples : « la paix et la stabilité entraînent la réduction des conflits, qui à leur tour entraînent la réduction des déplacements de population ».

Vous avez souligné le fait que les retours doivent être volontaires, la décision devant être prise par les réfugiés eux-mêmes. Dans ce contexte, le Haut Commissaire nous a rappelé que les efforts déployés par le HCR pour soutenir le retour volontaire ne revêtent nullement un caractère politique, mais sont toujours basés sur des considérations humanitaires. La capacité de réabsorption des pays d'origine doit également être prise en compte, et l'assistance pour le développement aux pays d'origine doit être renforcée pour rendre le rapatriement durable.

Vous avez souligné les efforts déployés par des pays, notamment en Afrique de l'Ouest, pour intégrer localement les réfugiés en situation prolongée.

La réinstallation a été réaffirmée comme étant un outil vital de protection et une manifestation de solidarité avec les pays d'accueil de réfugiés. Toutefois, l'écart existant entre les besoins de réinstallation et le nombre de places disponibles a constitué un sujet de préoccupation. Les États ont été encouragés à démarrer leurs programmes de réinstallation ou à élargir les programmes existants. Divers types d'admission pourraient aussi être envisagés, comme le regroupement familial. Un certain nombre d'États ont annoncé l'augmentation du nombre de places de réinstallation, et je forme le vœu que vous puissiez prendre en considération les appels lancés en faveur d'une plus grande attention aux besoins des groupes vulnérables. Il est important de garder à l'esprit que pour beaucoup de personnes, la réinstallation est la seule solution viable à leur problème.

Au sein de l'Organisation, vous avez exhorté le HCR à s'adapter aux nouvelles méthodes de travail dans le cadre du Grand compromis, du Pacte mondial sur les réfugiés et des initiatives à l'échelle du système. Les principales initiatives de réforme en cours, en particulier le processus de régionalisation annoncé par le Haut Commissaire, sont considérées comme des mesures encourageantes à cet égard. Je pense pouvoir dire au nom du Comité que vous, Monsieur le Haut Commissaire, avez tout notre soutien. Aujourd'hui plus que jamais, il est temps pour le HCR d'être plus innovant, plus efficace, plus efficient, plus habile et plus responsable.

S'agissant du Grand compromis, je voudrais souligner l'importance des financements pluriannuels non affectés, mentionnés par beaucoup de délégations, qui pourront placer le HCR dans une meilleure position pour réaliser les résultats attendus.

Enfin, les délégations ont félicité le HCR pour sa réponse solide et sa transparence dans la prévention et la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et ont salué l'engagement du Haut Commissaire avec la politique de tolérance zéro à cet égard. Vous avez aussi apprécié l'accent mis sur l'égalité entre les sexes. Il a été demandé au HCR de veiller à ce que suffisamment de ressources soient consacrées aux structures compétentes au sein de l'Organisation pour soutenir les initiatives prises à cet égard.

Excellences, Distingués délégués,

Pour ce qui est du Cadre d'action global pour les réfugiés, vous avez félicité les 15 pays d'application. Comme une délégation l'a dit, « ces pays sont à l'avant-garde, ils donnent l'exemple que nous devons suivre ». Plusieurs pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés ont parlé de son impact concret, en ce qu'il transforme la manière dont ils répondent aux situations de réfugiés, notamment par des approches régionales concernant la situation des

réfugiés somaliens et le contexte en Amérique centrale. L'application de ce Cadre a été le catalyseur de réels changements à cet égard. Vous avez exprimé votre inquiétude au sujet de la mobilisation des ressources, en particulier pour les opérations en Afrique, et avez noté qu'il est indispensable aux pays d'application de disposer des moyens nécessaires. Par ailleurs, les efforts déployés par bon nombre de pays mettant en œuvre les réponses globales, sans être formellement des pays d'application, ont aussi été loués.

Comme bon nombre d'entre vous l'ont relevé, le Pacte mondial sur les réfugiés constitue un grand pas en avant pour la coopération et la solidarité internationales. Beaucoup ont félicité le HCR pour le caractère transparent et inclusif du processus ayant conduit à l'élaboration du Pacte mondial, et ont souligné les importantes contributions de diverses parties prenantes.

Concernant la voie à suivre, vous avez souligné le fait qu'il sera important que les États mettent vigoureusement en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés et honorent leurs engagements énoncés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Une fois pleinement opérationnel, le Pacte mondial sur les réfugiés jouera un rôle décisif en ce qu'il permettra de partager la charge et les responsabilités pour la protection et l'assistance des réfugiés d'une manière véritablement équitable et prévisible. L'élargissement de la base d'appui des divers acteurs fait partie intégrante du Pacte mondial sur les réfugiés, et vous avez souligné la nécessité de faire en sorte que les ressources pour le développement viennent effectivement compléter les financements humanitaires. En 2019, le Forum mondial sur les réfugiés offrira une importante occasion de prendre des engagements concrets, de souligner les principales réalisations et de suivre les progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

Comme une délégation l'a dit, « malgré les souffrances et les défis, l'année 2018 a été l'année d'un certain optimisme ». Je souscris au vœu exprimé que, dans les années à venir, nous puissions constater que les engagements pris cette année ont eu d'importants effets positifs sur les personnes déplacées. Vos déclarations au cours de ces derniers jours ont montré que la protection et l'assistance des réfugiés ainsi que la recherche de solutions à leur problème constituent des questions véritablement mondiales nécessitant des solutions elles aussi mondiales.

« Nous ne sommes pas indifférents », en réalité, nous savons pourquoi nous sommes ici.

Vous êtes tous exhortés à vous unir et à traduire notre manifestation de solidarité en actes concrets. Nous devons commencer par soutenir fermement le Pacte mondial pour les réfugiés cet automne à l'Assemblée générale des Nations Unies, comme beaucoup d'entre vous l'ont souhaité. Nous ne devons cependant pas oublier que c'est après l'adoption de ce texte que le vrai travail débute. Je ne saurais terminer sans rappeler ces termes du Docteur Atar, lauréat de la Distinction Nansen de cette année : « Nous sommes ici pour sauver des vies et non pour nous asseoir ».

Je vous remercie.